[VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement pour le grand 1

corégone (Coregonus clupeaformis) (population d'individus de petite

taille et population d'individus de grande taille du lac Opeongo) en

Ontario

4 5 6

7

8

2 3

> Ce document constitue le programme de rétablissement pour le grand corégone (population d'individus de petite taille et population d'individus de grande taille du lac Opeongo), une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

9 10

La disponibilité

12 13

14

15

11

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the Endangered Species Act, 2007 », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

16 17 18

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

19

Le résumé du programme de rétablissement

20 21 22

23

24

25

26

27

28

29

Le grand corégone (Coregonus clupeaformis) est un poisson d'eau douce de la famille des salmonidés (truites et saumons) qui vit dans des lacs profonds et froids. De couleur argentée en général, il arbore un dos brun verdâtre et un ventre blanchâtre ainsi qu'un museau surplombant sa bouche (une adaptation de ce poisson se nourrissant sur le fond). Les populations de grand corégone en Amérique du Nord présentent une gamme et une variabilité remarquables de caractéristiques physiques, de même qu'un cycle biologique unique qui, dans de rares cas, a donné naissance à une « paire d'espèces » physiquement distinctes et isolées sur le plan de la reproduction dans un même plan d'eau.

30

- 31 La présence de populations séparées, de grande taille et de petite taille, dans le lac
- 32 Opeongo a été signalée pour la première fois en 1943. L'attribution d'un spécimen
- 33 particulier en fonction de la taille, petite ou grande, nécessite souvent la connaissance
- 34 de plusieurs traits, y compris (i) l'âge, (ii) le statut reproducteur et (iii) la longueur. Les
- 35 populations des deux tailles de grand corégone du lac Opeongo sont inscrites comme
- 36 étant menacées sur la Liste des espèces en péril de l'Ontario (Règlement de
- 37 l'Ontario 230/08). Elles ne se trouvent que dans le lac Opeongo, dans le parc provincial
- 38 Algonquin, en Ontario.
- 39 Le grand corégone est capturé depuis longtemps dans l'ensemble du lac Opeongo,
- 40 dans chacun de ses quatre bassins. Des signalements limités provenant de baies
- 41 moins profondes reflètent des conditions oxythermiques (c.-à-d. oxygène et

- 42 température) inadaptées pendant l'été. D'après des études, la probabilité d'occupation
- 43 du grand corégone dans le lac Opeongo en été est la plus élevée lorsque les
- 44 températures varient entre 7,7 et 13,6 °C à des profondeurs entre environ 10 et 29 m.
- 45 Le lac Opeongo est situé dans une zone protégée (le parc provincial Algonquin) gérée
- 46 dans le but de préserver des paysages naturels et culturels, et d'offrir des activités
- 47 récréatives à faible intensité. Le maintien de l'intégrité écologique est également la
- 48 grande priorité des efforts de planification et de gestion des parcs provinciaux de
- 49 l'Ontario, ainsi que l'énonce la Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de
- 50 conservation. Par conséquent, le grand corégone du lac Opeongo n'est pas considéré
- comme étant vulnérable à une détérioration de l'habitat qui résulterait de menaces liées 51
- 52 à des établissements humains ou à l'exploitation de ressources naturelles. Les
- 53 principales menaces à la survie et au rétablissement du grand corégone dans le lac
- 54 Opeongo sont les suivantes, par ordre de gravité :

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

- l'introduction accidentelle d'invertébrés aquatiques envahissants, en particulier le cladocère épineux (Bythotrephes longimanus);
- l'introduction accidentelle ou délibérée de poissons non indigènes ou prédateurs, en particulier l'éperlan arc-en-ciel (Osmerus mordax) et le grand brochet (Esox lucius);
- le changement climatique d'origine humaine, qui peut réduire l'habitat sur le plan quantitatif, augmenter la mortalité des œufs, diminuer la disponibilité des proies et accroître le risque de prolifération d'algues nuisibles;
- la prise accidentelle par des pêcheurs, dont la probabilité et l'intensité sont faibles.
- 65 On estime généralement qu'il n'y a pas de facteurs limitatifs confirmés qui posent un 66 risque significatif pour le maintien de populations autosuffisantes de grand corégone
- (les deux tailles) dans le lac Opeongo à l'heure actuelle. Une étude plus approfondie 67
- pourrait permettre de déterminer si certains facteurs sont effectivement limitatifs pour le 68
- 69 grand corégone dans le lac Opeongo, mais seulement dans des conditions restreintes.
- 70 Malgré un intérêt considérable, tant aujourd'hui qu'autrefois, les connaissances sur le
- grand corégone du lac Opeongo présentent plusieurs lacunes qui justifieraient des 71
- 72 recherches et des évaluations plus poussées. La plupart des signalements existants
- 73 portent sur des individus de grande taille en raison des biais introduits par les
- 74 méthodologies d'échantillonnage (c.-à-d. la taille des mailles des filets). Les lacunes
- 75 dans les connaissances ont trait aux tendances et aux estimations précises des
- 76 populations, aux changements dans l'utilisation de l'habitat au fil des saisons et des
- 77 stades de la vie, à l'emplacement de l'habitat de frai, au cycle de vie des larves et aux
- 78 interactions entre les prédateurs et les proies.
- 79 L'objectif de rétablissement à long terme recommandé pour le grand corégone
- 80 (populations de petite et de grande taille) dans le lac Opeongo est de maintenir des
- populations autosuffisantes (les deux tailles). Telles sont les mesures de protection et 81
- 82 de rétablissement en découlant :

1. Réduire au minimum le risque d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et prédatrices; 2. Améliorer les estimations relatives à l'abondance de la population et établir les tendances: 3. Clarifier les modèles d'occupation de l'habitat pour tous les stades de vie afin d'éclairer les efforts de protection; 4. Clarifier la niche trophique et le régime alimentaire afin d'éclairer les efforts de rétablissement: 5. Surveiller les paramètres clés de la qualité de l'eau afin d'éclairer les efforts de rétablissement;

6. Faire connaître l'état des populations de grand corégone du lac Opeongo (les deux tailles) ainsi que les menaces qui pèsent sur elles.

Compte tenu des lacunes importantes dans les connaissances relatives au cycle biologique et à l'occupation de l'habitat, tant pour le grand corégone du lac Opeongo en général que pour les espèces de petite et de grande taille en particulier, une réglementation axée sur l'habitat n'est peut-être pas nécessaire à l'heure actuelle. Si une telle réglementation devait être élaborée à l'avenir, il est recommandé d'inclure toutes les parties du lac Opeongo constituées de hauts-fonds rocheux situés entre 10 et 50 m au large et dont la profondeur varie entre 3 et 5 m (c.-à-d. un habitat propice au frai et à l'alevinage) ainsi que des zones d'eau profonde dont la profondeur varie entre 6 et 32 m (c.-à-d. un habitat propice à l'alimentation pour les individus juvéniles et les adultes). La mise en œuvre des approches de rétablissement décrites ici aidera à clarifier les limites géospatiales de l'habitat du grand corégone dans le lac Opeongo et soutiendra la gestion, la protection et le rétablissement futurs de la paire d'espèces.